



## DEMANDE BOURSE LYCEE

publié le 28/03/2019

### A l'attention des parents d'élèves de 3ème

Votre enfant envisage une orientation en lycée public ou privé à la rentrée prochaine. Il pourrait alors bénéficier, sous certaines conditions, de l'octroi d'une bourse nationale de lycée.

A compter du **28 mars 2019 et jusqu'au 4 juillet inclus**, un nouveau service est mis en place pour les demandes de bourses de lycée au titre de l'année 2019-2020.

La demande de bourses lycée se fait par le portail Scolarité Services comme pour la demande de bourse collège.

Il est conseillé vivement à tous les parents d'élèves et notamment à ceux dont les enfants sont déjà boursiers au collège ou bénéficiaires de fonds sociaux ou si votre situation financière a changé, de faire la demande en ligne.

Documents obligatoires pour faire la demande :

- ▶ la photocopie complète de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017
- ▶ l'attestation de prestations de la CAF indiquant les personnes à charge au foyer
- ▶ les pièces justificatives correspondant à votre situation

Veillez trouver, en fichiers joints, les documents qui vous permettront de déterminer si vous pouvez ou non bénéficier de cette bourse pour l'année scolaire 2019-2020 (sans préjuger de l'orientation de votre enfant).

Important : en l'absence de constitution d'un dossier lors de cette campagne, la réglementation ne vous permettra pas d'établir un dossier en septembre prochain.

PJ : barème de bourse lycée

flyer demande de bourse en ligne

#### Documents joints

 [barème bourses lycée](#) (PDF de 392.5 ko)

 [FLYER](#) (PDF de 1.5 Mo)



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.